

VISAGES 2017 : Concours destiné aux étudiants africains passionnés de court métrage

Les étudiants provenant de tous les pays d'Afrique sont conviés à participer au **Concours destiné aux étudiants africains passionnés de court métrage**. Le Concours fait partie du Concours Africain de Procès Simulé, qui se tiendra à l'Île Maurice du 18 au 23 septembre 2017. Les courts métrages lauréats seront projetés durant le Concours Africain.

La date limite de réception des courts métrages est fixée au **30 juin 2017**.

Le Concours a pour objectif d'encourager les étudiants d'Afrique de s'exprimer et d'engager dans les questions relatives à l'Afrique en utilisant des technologies d'appareils mobiles pour améliorer l'expérience du Concours.

Un étudiant(e) de l'Université de Pretoria, et un étudiant(e) en provenance d'une autre université africaine gagneront le grand prix : un voyage (aller-retour) pour projeter leurs vidéos durant le Concours Africain à l'Île Maurice.

Règlements officiels

- 1) Ceux qui souhaitent participer au Concours devront être inscrits comme étudiant(e) dans une université ou institution d'enseignement supérieure au cours de l'année 2017. Le travail en groupe, sur une base interdisciplinaire, est vivement encouragé ;
- 2) Chaque court métrage doit être d'une durée maximale de 5 minutes, et tourné sur un smartphone, de préférence un smartphone avec résolution HD. Le court métrage pourrait être monté sur un ordinateur ou tout autre appareil en se servant de tout autre logiciel à votre portée. Veuillez tout particulièrement tenir compte du son durant et après le tournage du court métrage pour assurer que le dialogue et effets sonores soient audibles ;
- 3) Les mots : **VISAGES 2017 : Concours destiné aux étudiants africains passionnés de court métrage** devront apparaître au début du court métrage. L'équipe de tournage et leurs coordonnées (université ou établissement supérieur) devront apparaître dans le générique de fin ;
- 4) Le court métrage doit être original et tourné spécifiquement dans le cadre du Concours. Il est interdit de soumettre votre court métrage à tout autre concours ou festival ;
- 5) Le court métrage doit contenir les mots « droits » « de l'homme », « connaissance » et « méconnaissance » quel que soit l'ordre dans le dialogue ou sous forme écrite ;
- 6) Le montage final du court métrage devrait être téléchargé sur Youtube ou Vimeo. Veuillez remplir ce formulaire pour soumettre vos courts métrages : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScDiUCfprzjvhd7Py2s59Kv7xSFGia2KGB3yWvDr15zj6yig/viewform>
- 7) La date finale de réception des courts métrages est fixée au **30 juin 2017** ;
- 8) Le court métrage doit être fictif. L'animation et les effets spéciaux peuvent être utilisés.
- 9) Le court métrage pourrait être tourné dans n'importe quelle langue. L'usage des langues autochtones africaines est encouragé. Dans le cas où le dialogue dans le court métrage n'est pas en langue anglaise, ce dernier doit être accompagné des sous-titres en anglais.

- 10) Dans le cas où la permission de reproduction de la musique ne pourrait être obtenue, les participants se servant de la musique doivent utiliser le « stock music » ou créer sa propre musique.
- 11) Les lauréats seront sélectionnés par un groupe d'experts indépendant. Le groupe d'experts indépendant évaluera chaque court métrage sur base de sa valeur créative et technique. Globalement, le court métrage lauréat démontrera non seulement sa compétence technique et créativité, mais également son approche innovatrice relative aux questions liées aux droits de l'homme sur le continent africain.
- 12) Seul le réalisateur du court métrage lauréat peut être admissible à recevoir le prix. Toutefois, le prix pourrait être transféré à un autre membre de l'équipe de tournage. Si les lauréats ne peuvent assister au Concours africain de procès simulé 2017, ceux-ci n'auront pas droit à recevoir leur prix. Les prix ne pourront être reportés à l'année suivante ni échangeables contre un autre prix ou contre leur valeur en numéraire.
- 13) En soumettant votre court métrage, les participants indemnisent les organisateurs de toutes réclamations quant à l'usage de matériel utilisé, par exemple toute musique utilisée dans le tournage du court métrage. Les participants acceptent aussi de poster leur court métrage ou des scènes du court métrage en ligne et de sa projection en public.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter faces@up.ac.za

www.chr.up.ac.za/faces